Paris, 25 septembre 2018

Madame la Ministre,

La présentation du plan santé 2022, le 18 septembre dernier, qui doit permettre une refonte de notre système de santé, ce que nous pouvons saluer, a néanmoins déclenché la colère des 116 800 infirmières et infirmiers libéraux et, au-delà, de l'ensemble de la profession infirmière, forte de 660 611 professionnels infirmiers, tant l'absence de considération pour notre profession est prégnante.

Depuis votre arrivée au Ministère de la Santé en mai 2017, les syndicats d'infirmiers libéraux consultés par vos conseillers et services n'ont eu de cesse de contribuer par des propositions concrètes.

Aujourd'hui, force est de constater qu'aucune d'entre elles n'a été retenue au sein du plan de stratégie de transformation du système de santé et une des solutions que vous préconisez repose, entre autre, sur la création du nouveau métier d'assistant médical, dont l'emploi sera financé par l'assurance maladie. Un nouveau métier hybride qui devrait permettre de dégager du temps médical.

Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des prises en charge, vous préconisez une mise à jour de la nomenclature des actes médicaux et paramédicaux d'ici 2022 qui doit « correspondre à l'état de l'art médical et ne pas favoriser des techniques ou des modes de prise en charge obsolètes ou moins efficaces ». Les trois syndicats représentatifs n'ont pas manqué d'apporter des propositions concrètes et chiffrées au cours des négociations conventionnelles sans pour autant être entendus par Nicolas Revel. Nous sommes pour l'heure dans une impasse et nous souhaitons clairement un arbitrage, pour débloquer cette situation.

Les 116 800 infirmiers libéraux, professionnels de santé les plus accessibles pour la population française, seuls réellement organisés pour assurer la continuité des soins 24h/24h, réalisent annuellement 780 millions d'actes pour 11 millions de bénéficiaires. 18% des Français ont recours chaque année à une infirmière libérale, notamment pour assurer le continuum des soins lorsqu'ils sortent de l'hôpital sans anticipation.

Les 116 800 infirmières libérales, sans qui seraient impossible le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, le suivi au quotidien des malades chroniques et le développement de la chirurgie ambulatoire ne valent-elles pas davantage ?

Tirer profit de l'ensemble des compétences infirmières en matière de prévention, de coordination, d'éducation à la santé et d'organisation des soins génèrerait des économies et serait source d'efficience pour le système de santé. De toute évidence, ce n'est pas la voie choisie par le Gouvernement.

Dans ce contexte de confiance dégradée, les trois syndicats représentatifs souhaitent vous rencontrer rapidement afin d'apporter de toute urgence des gages aux infirmières libérales sur les mesures correctrices que le Président de la République entend apporter à la réforme ainsi que sur les marges financières nécessaires à la conclusion des négociations conventionnelles infirmières.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Ghislaine SICRE	Philippe TISSERRAND	Catherine KIRNIDIS
Présidente de convergence	Président de la FNI	Présidente du Sniil
Tél : 0499133505	Tél : 0147439413	Tél : 0670795696
contact@convergenceinfirmiere.com	fni@fni.fr	sniil@sniil.fr